

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

16^{ème} Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs

L'activité de prélèvement d'organes et de tissus est une mission de santé publique et une priorité nationale, mais de nombreux progrès restent à faire.

Afin de répondre aux questions du grand public sur ce sujet particulier, l'équipe de Coordination des prélèvements d'organes et de tissus du Centre Hospitalier de Tarbes tiendra un stand d'information dans le hall d'accueil, mercredi 22 juin, à l'occasion de la 16^{ème} Journée nationale de réflexion sur le don d'organes et la greffe et de reconnaissance aux donneurs.

Aujourd'hui la loi fait de chaque français un donneur présumé : vous êtes donneur sauf si vous dites que vous ne voulez pas être donneur en vous inscrivant sur le registre des refus ou en informant vos proches de votre choix.

Chiffres clés 2015
plus de 57 000 personnes vivent grâce à un organe greffé
plus de 15 greffes d'organes par jour en

France, soit un progrès de 7 % par rapport à 2014

3579 donneurs recensés en état de mort encéphalique et 1769 donneurs prélevés

En 10 ans, le nombre de greffes d'organes a augmenté de plus de 30 %

Encore 32,5 % de taux d'opposition et plus de 21464 personnes en attente de greffe

Savoir, c'est de la sérénité gagnée. C'est aussi la façon la plus naturelle de respecter la volonté de son proche.

Dans plus de 90 % des cas le greffon provient d'un donneur décédé, qui permet souvent de greffer plusieurs malades. Malheureusement, moins de 1 % des personnes décédées peuvent être prélevées, et près d'un prélèvement possible sur 3 est refusé par le défunt ou ses proches.



Internet pour répondre à toutes vos questions : www.dondorganes.fr